



401-1919

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 4 décembre deux mille dix-sept à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Robert Beauchamp, maire
 Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
 M. Arthur Ouellet, conseiller no 2
 M. Pascal Bernier, conseiller no 3
 Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
 M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Roger Couture, conseiller no 6 (arrivé 19h36)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Beauchamp; ainsi que de madame Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

17-12-217

5.8 POSSIBILITÉ D'INVESTISSEMENT DANS LA FUTURE ÉCOLE SAINT-MARCEL

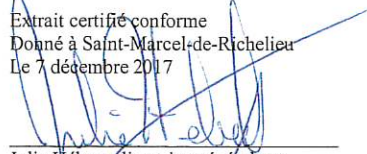
Considérant qu'une future école sera construite en 2018 afin de remplacer l'ancienne se trouvant à Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant la possibilité d'investissement pour des locaux municipaux dans la future école offert par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au coût de plus de 3 000\$ du pied carré;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre d'investissement pour des locaux dans la future école. Il est également résolu que le conseil municipal réintègrera les locaux manquants dans ses propres infrastructures avec une possibilité d'agrandissement.

Adoptée à la séance du 4 décembre 2017

Extrait certifié conforme
Donné à Saint-Marcel-de-Richelieu
Le 7 décembre 2017


Julie Hébert, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil